

RAPPORT-PRÉAVIS

N° 2024/141

AU CONSEIL COMMUNAL

Végétaliser plus, planter mieux !

Une stratégie pour augmenter la qualité de vie et la biodiversité en ville

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 535'000.– pour la mise en œuvre de la stratégie végétalisation

Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé : « Plan canopée », de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville » et de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! »

Délégués municipaux : Mme Stéphanie Schmutz
M. Pierre Wahlen

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 14 mai 2024 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Vue d'ensemble

Pour contribuer au bien-être de la population et à la sauvegarde de la biodiversité, mais aussi assurer l'attractivité de la ville de Nyon dans les années à venir, la végétalisation est devenue indispensable.

L'urbanisation débridée, la diminution des espaces végétalisés, un maillage vert lacunaire et l'augmentation des îlots de chaleur ont un impact sur la qualité de vie, et notre ville n'échappe pas à cette réalité.

La végétalisation joue un rôle central face à ces défis. Elle rafraîchit les villes de plusieurs degrés, fait baisser la consommation d'énergie en améliorant le confort thermique dans les bâtiments, contribue à une meilleure santé de la population en réduisant la quantité de particules dans l'air, en offrant l'accès à des espaces de sport et de détente et en favorisant la mobilité douce, elle renforce l'attractivité du patrimoine immobilier et limite la disparition de la biodiversité.

Suite à un postulat et face à ce constat, le Service du territoire a travaillé avec le Service de l'environnement pour développer une stratégie de végétalisation à l'échelle communale, basée sur des études menées entre 2022 et 2023. Cette stratégie vise à améliorer la qualité de vie pour la population nyonnaise et augmenter la biodiversité, tout en répondant aux demandes formulées dans le postulat. Orientée terrain, elle se décline en 12 mesures phares et de nombreux projets, lancés ou à venir, prévus dans le plan des investissements.

Elle se traduira notamment par la plantation de 50'000 arbres et arbustes, la création de 8 nouveaux parcs (Gravette, Petite Prairie, Perdtemps, Amphithéâtre, Grande Jetée, Colovray, Marens et Prélaz) et 200 nouveaux potagers, la requalification de 14 kilomètres de rues et de 5 préaux d'écoles, ainsi que de la renaturation de 150 mètres linéaires du Cossy. Elle vise également à renforcer la charpente paysagère et à tisser un maillage vert dense et continu.

Les propriétaires de parcelles privées ont ici l'occasion de jouer un rôle essentiel pour leur ville, en accompagnant la Municipalité dans cette démarche. En effet, 75% des espaces communaux situés dans l'aire urbaine se trouvent sur des terrains privés, et les verdier eux aussi contribuerait largement au bien-être des Nyonnais et Nyonnaises et à la biodiversité.

Ce préavis présente l'état des lieux de la végétalisation actuelle à Nyon, les mesures déjà en cours et la stratégie de végétalisation en découlant, et demande les crédits nécessaires à la réalisation de 12 mesures phares.

Il répond également aux 3 postulats suivants :

- postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé : « Plan canopée »,
- postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »,
- postulat de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! ».

2. Demandes et contexte

Conformément au rapport-préavis N° 236/2020 « Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger – Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine », le Service du territoire, en partenariat avec le Service de l'environnement, a mené entre

2022 et 2023 les études nécessaires pour mettre en place une Stratégie végétalisation à l'échelle communale.

Ceci répond également au souhait de la Municipalité d'obtenir une analyse étayée, à l'échelle du territoire communal et de ses quartiers, du maillage vert existant et d'identifier comment le compléter, afin, notamment, d'augmenter la couverture verte et de lutter contre les îlots de chaleur.

3. Stratégie de végétalisation – Végétaliser plus, planter mieux

L'élaboration de la Stratégie de végétalisation communale a été pilotée par le Service du territoire, en collaboration étroite avec l'ensemble des services concernés, et tout particulièrement avec le Service de l'environnement.

Un premier document intitulé « Stratégie de végétalisation » présente l'état des lieux actuel de la végétalisation, pour évaluer notre point de départ et proposer une vision pour 2050.

Un second document, appelé « feuille de route », en constitue la traduction opérationnelle et trace le chemin à suivre pour atteindre ces objectifs.

3.1 Végétalisation – une démarche déjà en cours

La végétalisation est au cœur des préoccupations de la Municipalité depuis plusieurs années. De nombreux projets, démarches et partenariats en faveur de la végétation sont déjà menés par la Ville et notamment le Service de l'environnement. La nouvelle Stratégie de végétalisation permettra ainsi d'asseoir et de renforcer l'ambition, exprimée dans les Lignes directrices municipales..

Les actions déjà mises en place se traduisent notamment par :

- la compensation de l'entier des arbres morts par de nouvelles plantations dans les espaces verts publics ;
- l'adoption de pratiques de plantation et d'entretien employant des techniques durables, à faible intensité d'entretien, favorables à la biodiversité, pouvant lutter contre les îlots de chaleur et à potentiel d'émerveillement par les floraisons possibles ;
- une directive de compensation des arbres abattus, qui double les valeurs financières de compensation afin d'inciter à la préservation ;
- une charte communale d'engagement des architectes-paysagistes pour la nature ;
- des démarches de participation citoyenne aux plantations, avec un rôle de sensibilisation ;
- la mise à disposition de carrés et potagers urbains ;
- la participation à des programmes de recherche, notamment en termes de choix d'espèces adaptées aux futures conditions climatiques.

Rappelons également que les possibilités de végétalisation en milieu urbain sont soumises à plusieurs facteurs contraignants, comme la disponibilité du sol et son affectation, la qualité de la terre, ou encore la présence d'installations sous-terraines (canalisations par exemple).

3.2 Résultats de l'étude – état des lieux de la végétalisation

Ces résultats émergent des études commandées entre 2022 et 2023 par le Service du territoire et le Service de l'environnement.

Surface végétale – en baisse et mal connectée

Deux tiers de la commune de Nyon sont couverts de végétation, mais une part importante se situe hors du périmètre urbain (zone agricole et Bois-Bougy). Le taux de végétation a diminué entre 2013 et 2019. Le réseau de parcs et d'espaces verts existe, mais est inégalement réparti : certains quartiers en sont dépourvus.

Impact sur le climat à Nyon – îlots de chaleur en hausse

Les îlots de fraîcheur diminuent en raison de l'imperméabilisation croissante des sols, tandis que les secteurs soumis à des îlots de chaleur en période de canicule augmentent. L'effet de la végétation sur le climat urbain est notable le long des cordons forestiers et des forêts, les lieux les plus frais.

Arbres et taux de CO₂ – un impact limité

Le bureau spécialisé Quantis a calculé le potentiel de captation de CO₂ du patrimoine arboré existant (2000 arbres) et a réalisé une projection de captation à court, moyen et long terme. Actuellement, il permet le stockage d'environ 1400 tonnes de CO₂ annuellement, soit l'équivalent des émissions de 100 habitant-e-s pendant une année. Dans l'hypothèse où la Ville de Nyon plante 5000 arbres à l'horizon 2050, en les gardant vivants durant 40 ans, cela équivaldrait approximativement à capter les émissions annuelles de seulement 78 personnes chaque année.

Maillage vert – encore lacunaire

Le maillage vert transversal actuel est encore lacunaire, les continuités sont rares et ne garantissent pas une bonne perméabilité du territoire pour la petite faune. Cette discontinuité s'explique notamment par la faible maîtrise foncière de la Ville et sa capacité d'action réduite. Les propriétaires de parcelles privées sont ainsi concerné-e-s par ce besoin de créer davantage de liaisons végétales entre les trois cordons boisés et l'amélioration de la perméabilité du territoire.

Accès au végétal – à renforcer pour certains quartiers

À Nyon, environ 80% de la population habite à moins de 300 m d'un espace vert public, et environ 50% à moins de 100 m. Les quartiers les plus éloignés d'espaces publics verts (Fontaines, Tattes d'Oie, Suettaz et Jardins du Couchant) sont les plus soumis au phénomène d'îlots de chaleur. Les études montrent que 46 bâtiments accueillant des populations sensibles (enfants, personnes âgées, etc.) se situent dans des zones où les îlots de chaleur sont les plus prononcés.

Indice de canopée – classement romand

À Nyon, grâce à la forêt, le taux de canopée est plus important à l'échelle communale (16,5%) qu'à l'échelle du périmètre urbain (13,3%). Les projets et les plantations réalisées ces dernières années ne sont pas encore visibles : il faut plus de 40 ans pour qu'un arbre offre une canopée attendue. En 2021, une étude menée par le Canton de Vaud sur l'indice de canopée en Suisse romande classe la Ville de Nyon en 17^e position, sur 27 communes testées.

Où planter – espace d'action limité

Planter dans de bonnes conditions est essentiel pour assurer le bon développement de la végétation. Dans un espace urbain, cela exige de trouver de l'espace plantable ou d'en recréer en dégrappant le sol. Une étude sur les possibilités de planter mieux est en cours par le Service de l'environnement. Il est également nécessaire de choisir des espèces de végétation adaptées à l'évolution des conditions climatiques, et ces dernières sont difficiles à définir. Les possibilités d'action dépendent beaucoup de la maîtrise foncière : en ville de Nyon, seuls 18% de la surface communale sont situés sur du domaine public et privé communal.

3.3 Stratégie adoptée

Suite à ces constats, la Municipalité a souhaité développer une stratégie de végétalisation fortement opérationnelle. Afin d'agir très rapidement et concrètement en faveur de la population et de la biodiversité, elle cible les projets existants inscrits au plan des investissements, dont certains sont déjà en cours.

Les ambitions et les mesures phares sont les suivantes :

3.3.1 Cinq ambitions

La Stratégie de végétalisation souhaite bien sûr **planter plus**, et profiter de chaque espace où il existe une opportunité concrète d'augmenter la présence de la végétation dans le périmètre urbain nyonnais. Elle entend ensuite **planter mieux**, afin d'assurer le développement optimal du patrimoine végétal au service de la biodiversité et de la qualité de vie. Elle devra également **prendre soin du patrimoine végétal et arboré existant**, pour accompagner son développement de manière pérenne. Il est aussi nécessaire de **préserver le patrimoine arboré**, de renforcer les mesures contre les abattages de convenance et d'accompagner le végétal face à l'évolution des conditions climatiques. Finalement, elle vise à **former, sensibiliser et responsabiliser les actrices et acteurs du territoire** à valoriser le patrimoine végétal de la commune.

3.3.2 Six actions chiffrées

Les études et analyses menées montrent que les plantations concrètes et sensées à mettre en œuvre pour la commune de Nyon permettent les apports suivants :

- 50'000 nouveaux arbres et arbustes plantés,
- 8 nouveaux parcs,
- 5 préaux d'école requalifiés,
- 10 kilomètres de rues requalifiées,
- 200 nouveaux potagers,
- 150 mètres de linéaire de renaturation du Cossy.

3.3.3 Douze mesures et actions phares

Les 12 mesures proposées et leurs objectifs sont décrits ci-dessous.

Le financement de cinq d'entre elles (2, 3, 4, 5, 9) n'est pas demandé dans le cadre de ce préavis. Il est parfois déjà assuré, ou sera demandé ultérieurement dans le cadre d'un préavis futur. Dans ce cas, seul l'objectif est mentionné.

Les sept autres mesures (1, 6, 7, 8, 10, 11, 12) et la mise en œuvre d'actions liées nécessitent un financement faisant l'objet de ce préavis. L'action à financer est décrite ici.

I. Assurer un climat agréable pour la population – Choisir les bonnes essences

L'objectif est de renforcer et structurer les lieux frais pour garantir le confort de la population.

Une ville arborée de manière pérenne passera notamment par le choix des bonnes essences. Le Service de l'environnement participe depuis 2019 à une recherche pour identifier les arbres adaptés à la situation d'accélération du réchauffement climatique.

Après avoir identifié les défis liés au climat et choisi les essences, il s'agit de lancer les études préparatoires pour collecter des semences écotypées¹ pour les futurs arbres en milieu urbain. Ces semences ne sont actuellement pas disponibles dans les pépinières locales.

Cette recherche vise donc à produire dans les pépinières locales des végétaux adaptés aux conditions climatiques futures, soutenant ainsi la mise en place d'une filière d'approvisionnement durable et traçable pour ces semences. Le projet est actuellement en phase de préparation pour identifier les sources potentielles de ces semences et établir une chaîne d'approvisionnement pérenne.

Le financement du projet est en partie assuré par la Ville de Lausanne, avec des coûts déjà engagés et d'autres en attente de couverture par des partenaires potentiels. Cette initiative bénéficiera de la disponibilité de végétaux au patrimoine génétique adapté et cultivable localement. Ce projet représente un pas en avant significatif dans la promotion de la biodiversité urbaine et la préparation aux défis climatiques futurs. Ainsi, la Municipalité propose de se joindre à la recherche « Arbres d'avenir » de la Ville de Lausanne.

2. Promouvoir la biodiversité

L'objectif est de préserver 30 % du territoire communal au bénéfice de l'infrastructure écologique (IE). Ces mesures d'aménagement en faveur de la biodiversité seront réalisées grâce au préavis N° 2023/94, et ne demandent pas de financement supplémentaire dans le cadre du présent préavis.

3. Assurer la disponibilité des ressources humaines pour assoir la stratégie

Les ressources nécessaires en termes de personnel pour la mise en œuvre des actions phares de la stratégie seront estimées. Les postes supplémentaires nécessaires, par exemple pour l'entretien de nouveaux parcs, seront demandés en temps voulu.

4. Préserver les rivières et les cordons boisés

Cette mesure passera par la renaturation de plusieurs sections de rivières canalisées, notamment le Cossy et ses affluents. Les projets de renaturation des rivières à venir feront l'objet de préavis spécifiques.

5. Créer une connexion avec la ceinture agricole et le lac

Cette mesure permettra de requalifier des rives et de renforcer le réseau agroécologique en transition avec l'urbain. Les projets concernés feront l'objet de préavis spécifiques.

6. Créer un parcours de parcs - adapter les parcs existants au réchauffement climatique et création de huit nouveaux parcs.

L'objectif de cette mesure est de créer un réseau de parcs interconnectés à la charpente paysagère.

Dans le cadre des parcs existants (Le Conservatoire, Niedermeyer, La Combe, Le Buis, La Morâche, la Levratte, Mangette, le Cossy), les études viseront à comprendre comment augmenter la canopée de ces parcs et identifier les arbres à planter et à remplacer.

¹ Un écotype désigne une variante d'une espèce qui s'est adaptée aux conditions environnementales spécifiques de son habitat local. Pour une espèce d'arbre, cela signifie que les individus pouvant se trouver dans différents environnements développent des caractéristiques uniques pour mieux survivre et se reproduire dans ces conditions particulières. De nombreuses essences d'arbres locales poussent sous des climats futurs de nos régions par exemple aux Balkans ou en Asie mineur et peuvent se révéler intéressantes à produire localement en créant une chaîne d'approvisionnement de graines qui garantisse leur provenance.

Ces études permettront d'accomplir les tâches suivantes :

- évaluer les soins nécessaires à apporter aux arbres existants par un-e arboriste spécialisé-e ;
- identifier la pérennité des arbres en place et anticiper les replantations futures ;
- identifier les endroits où planter des arbres dans le but d'atteindre une canopée de 80%, ainsi que les endroits nécessitant une importante végétation arbustive pour le rafraîchissement et la biodiversité ;
- repérer dans les parcs les îlots de chaleur qui pourraient être végétalisés, comme par exemple la place centrale du parc de la Morâche ;
- identifier les allées nécessitant des réfections, et les possibilités de transformer les surfaces enrobées en surfaces semi-perméables accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- envisager d'éventuelles installation d'ombrage temporaire au-dessus des aires de jeux les plus exposées au soleil, en attendant que la canopée se développe davantage.

Il n'est pas demandé de budget pour la création des huit nouveaux parcs (Gravette, Petite Prairie, Perdtemps, Amphithéâtre, Grande Jetée, Colovray, Marens et Prélaz), la demande se fera par des préavis relatifs à chaque projet d'ores et déjà inscrit au plan des investissements.

7. Verdir systématiquement les quartiers – des bâtiments scolaires végétalisés

Cette mesure vise à offrir à toute la population un cadre de vie végétalisé.

Dans ce cadre, il est souhaité de verdir les préaux des écoles.

Les travaux ont déjà été votés par le Conseil communal pour l'école du Centre-Ville et pour la première phase de l'école du Rocher. La phase études a également été acceptée pour l'école de Nyon Marens. Concernant l'école de Gai-Logis, il n'a pas été jugé nécessaire de mener une étude car le site offre très peu d'opportunités en termes de végétalisation.

Les écoles des Tattes d'Oie, de La Paix et du Rocher C demeurent à étudier en ce qui concerne la végétalisation des préaux, la perméabilisation des sols, ainsi que d'éventuelles plantations participatives. Il est également important d'ajouter à cette liste l'ancienne école de Mangette, qui abrite actuellement l'UAPE du Grand T'Etraz.

8. Accompagner les espaces rue par de la végétation – 14 km de requalification

Cette mesure vise à faire bénéficier la mobilité active de la présence du végétal.

Plusieurs espaces rues sont en cours de requalification au sein de la commune, ce qui constitue une véritable opportunité (environ 14 km au total). Chacun de ces projets de voirie ou de création de nouvelles voies de mobilité douce/active intégrera le triptyque « végétal-eau-sol ». Pour une gestion efficace de l'eau en milieu urbain, il est recommandé de mettre en place des systèmes permettant de collecter l'eau de pluie, la faire circuler en surface, la restituer dans le sol et la faire absorber par la végétation.

Afin de compléter ce maillage à venir, la stratégie de végétalisation souhaite mettre en valeur l'axe vert de mobilité active du Cossy entre Jura et Lac. Cet axe de fraîcheur, qui structure la ville en reliant ses parties nord et sud, se présente comme une épine dorsale essentielle à la population. Bien qu'elle existe déjà, il est nécessaire de la mettre en évidence au moyen d'une signalisation appropriée, de corriger les éventuelles ruptures du parcours et de concevoir des points d'entrée et de sortie aux abords des parcs pour rendre cet axe vert visible au sein de la ville.

9. Encourager à la plantation des parcelles privées

Des mesures de subvention ont déjà été votées durant quatre ans au bénéfice des propriétaires privé-e-s. Aucune action complémentaire n'est nécessaire.

10. Assurer une gouvernance et un cadre ad hoc – adaptation d’articles généraux

Pour optimiser la mise en œuvre de la Stratégie de végétalisation, il est essentiel que l’action publique soit orchestrée de manière coordonnée.

A ce titre, deux actions seront menées en parallèle.

Le règlement communal sur le plan d’extension et la police des constructions (RPE) date de 1985 et n’intègre pas les dimensions climatiques et de biodiversité. La révision du Plan directeur communal (PDCoM) vient de débiter, s’en suivra la révision du Plan d’affectation communal (PACoM). Face aux temps longs de l’aménagement du territoire, il est urgent d’agir. A l’image de Lausanne et de Morges, il est proposé d’adapter certains articles généraux, dans le cadre d’une méthode agile, afin de garantir dès maintenant une meilleure prise en charge des questions climatiques (confort climatique), de la biodiversité (perméabilité des sols, gestion du sous-sol, etc.), et identitaires liées au territoire (renforcement des infrastructures écologiques).

Par ailleurs, la Ville de Nyon mène actuellement de nombreux projets de requalification de voirie, de plans d’affectations et d’espaces extérieurs d’équipements publics (préaux, musées, etc.). Ces projets sont pilotés par des services dont les compétences nécessaires à la nouvelle manière de traiter la végétalisation demandent d’être complétées. Pour assurer la mise à jour des connaissances, il est proposé de donner des cycles de formation annuels afin que les collaborateurs et collaboratrices pilotes acquièrent les compétences de base pour favoriser les plantations et pérenniser le patrimoine existant. Cette mesure a également pour but de ne pas demander de nouveaux postes d’architecte-paysagiste pour suivre ces projets.

11. Renforcer le monitoring – des retours aux services et à la population

Afin de vérifier les impacts de la Feuille de route de la Stratégie de végétalisation, un monitoring doit être mis en place tous les cinq ans. Ce travail permettra de créer un set d’indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi et d’améliorer les mesures implémentées.

L’objectif est de quantifier les progressions et régressions de la végétalisation et de la canopée, sur la base de la démarche de calcul mise en place dans le cadre de la Stratégie de végétalisation. L’établissement d’un observatoire territorial au sein du Service du territoire permettra de faire un retour régulier aux services concernés, afin qu’ils ajustent ou réorientent leur manière de considérer la végétation dans le cadre de leurs projets, ainsi qu’à la population. Il est prévu de présenter sous forme de cartes les propriétés privées qui ont participé au développement des plantations et de quantifier les qualités et quantités réalisées.

Nous tenons ici à informer le Conseil communal qu’en 2029, la canopée aura régressé en comparaison de 2019, en raison d’abattages d’arbres importants ces dernières années, ainsi que du temps nécessaire aux nouvelles plantations pour grandir et créer une nouvelle canopée. Nous ne pouvons également pas à ce stade prédéterminer les conséquences de l’accélération du réchauffement climatique d’ici 2029 sur la végétation arborée existante et donc de l’augmentation du dépérissement de la végétation existante. De même la surface globale de végétalisation au sol aura proportionnellement diminué du fait de la densification en cours, en raison de l’application du règlement communal en vigueur et des plans d’affectation en cours, mais les projets d’espaces verts accessibles à toute la population auront augmenté grâce au développement des nouveaux parcs au-delà de 2030.

12. Faire un effort soutenu de communication

Cette mesure a pour objectif d’impliquer et sensibiliser pour co-construire les actions de la Stratégie.

Les premières mesures, comme la communication pour informer les Nyonnais-es sur les subventions, le troc de lauriers ou encore la sensibilisation des gymnasiens-ne-s en les faisant

participer à des plantations portent leurs fruits, et confirment la nécessité d'obtenir un budget ad hoc de communication adressée aux publics cibles suivants :

- les propriétaires immobiliers et régies pour sensibiliser à un entretien et des plantations en nombre ;
- les locataires pour générer des volontés locales de planter ;
- les entreprises de paysage pour qu'ils soutiennent les démarches de la Ville sur les terrains privés ;
- les entreprises locales qui proposent à leurs employé-e-s de venir planter ;
- les enfants des écoles et des lieux d'accueil parascolaire où un cycle de formation, suivi de plantation pourrait voir le jour.

Par ailleurs, réaliser un chantier participatif de plantation demande une expertise organisationnelle que l'administration ne possède pas encore. Il est donc nécessaire d'accompagner ces activités par un-e mandataire local-e.

4. Incidences financières

Comme explicité précédemment, la mise en œuvre de la stratégie de végétalisation s'appuie sur le plan des investissements et a fait l'objet d'un travail étroit entre le Service de l'environnement et le Service du territoire pour venir demander les sommes complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de végétalisation.

La Municipalité a été très attentive à l'impact financier de cette stratégie, prenant en compte les préavis déjà obtenus ainsi que l'ensemble des projets déjà inscrits au plan des investissements. Par conséquent, certaines mesures ne nécessitent pas de demande de budget supplémentaire, car les fonds nécessaires sont déjà disponibles, comme c'est le cas pour les mesures 2, 3, 4, 5 et 9.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les sept autres mesures phares, la Municipalité sollicite le budget suivant :

Mesure 1

CHF 20'000.– pour intégrer le projet de recherche « Arbres d'avenirs ».

Mesure 6

CHF 45'000.– pour mener des études afin d'adapter cinq parcs existants.

Mesure 7

CHF 210'000.– afin de mener des études pour végétaliser les quatre préaux :

- CHF 55'000.– pour les études relatives au préau de l'école Tattes d'Oie
- CHF 45'000.– pour les études relatives au préau de l'école de la Paix
- CHF 50'000.– pour les études relatives au préau de l'UAPE Mangette
- CHF 60'000.– pour les études relatives au préau de l'école Rocher

Mesure 8

CHF 120'000.– pour l'élaboration d'une étude de mise en valeur de l'axe vert de mobilité active du Cossy.

Mesure 10

CHF 100'000.– pour la révision des articles généraux du RPE.

CHF 7'000.-/an durant 5 ans, soit CHF 35'000.- pour la formation des collaborateurs et collaboratrices.

Mesure 11

CHF 50'000.- pour la mise en place d'un monitoring et d'un observatoire de la végétalisation.

Mesure 12

CHF 10'000.-/an pendant 5 ans, soit CHF 50'000.- pour mener des campagnes de sensibilisation à destination de publics cibles et pour mener des actions de communication institutionnelles.

CHF 10'000.- pour l'élaboration d'une fiche de sensibilisation (« jardins de pluie ») à destination des privé-e-s (inclus dans le crédit d'investissement du SDE).

Synthèse des incidences financières

Mesure	Objectif	Montant demandé
1	Climat agréable pour la population	CHF 20'000.-
6	Création d'un parcours de parcs	CHF 45'000.-
7	Verdissement systématique des quartiers	CHF 210'000.-
8	Accompagnement des espaces rues par la végétalisation	CHF 120'000.-
10	Gouvernance et cadre règlementaire ad hoc	CHF 135'000.-
11	Monitoring / ou Suivi de l'évolution de la végétation	CHF 50'000.-
12	Effort soutenu de communication	CHF 60'000.-
TOTAL		CHF 640'000.-

5. Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé : « Plan canopée »

5.1 La demande du postulant

Le 19 septembre 2022, M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts déposaient un postulat intitulé « Plan canopée ». Ces derniers demandent, en complément de la Stratégie, la mise en place d'un plan canopée venant fixer un objectif de couverture arborée.

Les postulant-e-s, rappelant très justement que c'est la strate supérieure des feuillages qui est déterminante pour l'ombrage et la faune, demandent de :

- mettre en place une stratégie d'arborisation urbaine venant compléter la stratégie végétalisation par un plan canopée ;
- viser un indice de canopée urbaine de 25% pour 2040 et 19 % pour 2032 ;
- calculer combien de CO₂ sera capté grâce à cette mesure ;

- fixer des objectifs d'arborisation lors de l'établissement de plans d'affectation ;
- avoir pour objectif de rafraîchir le milieu urbain et de favoriser la biodiversité ;
- choisir des essences indigènes adaptées aux prévisions climatiques ;
- agir prioritairement dans les quartiers et sur les chemins scolaires et pédestres.

Bien que la stratégie de végétalisation menée par la Ville de Nyon ait répondu dans l'ensemble à la demande décrite ci-dessus, deux points n'avaient pas été pris en compte dans l'étude de végétalisation :

- viser un indice de canopée urbaine de 25% pour 2040 et de 19% pour 2032 ;
- le poids de CO₂ capté grâce au nouveau taux de couverture arborée.

Afin de pallier ce manque, la Municipalité avait demandé par voie de préavis N° 2023/97, un crédit supplémentaire de CHF 75'000.– dans le but de mener en parallèle ces deux études complémentaires.

5.2 Réponse aux sept points soulevés par le postulant

5.2.1 Mettre en place une stratégie d'arborisation urbaine venant compléter la stratégie végétalisation par un plan canopée.

La Stratégie de végétalisation menée inclut une stratégie d'arborisation urbaine, bien qu'elle ne se déploie pas à la façon d'un « plan canopée » tel qu'il existe dans d'autres villes.

La canopée est un outil qui permet la prise en compte des enjeux importants de la stratégie de végétalisation. La stratégie d'arborisation urbaine a fait l'objet d'un diagnostic dédié et est au cœur des 12 mesures proposées.

5.2.2 Viser un indice de canopée urbaine de 25 % pour 2040 et 19 % pour 2032.

Tel qu'explicité dans la Stratégie de végétalisation, il est délicat de proposer des chiffres qui souvent ne tiennent pas compte de la réalité du terrain. Les ambitions de la Stratégie ne se résument donc pas à un objectif chiffré mais à un corpus d'ambitions générales qui questionnent aussi bien les pratiques de la Ville que la capacité des propriétaires foncier-ère-s à se mobiliser. Elle vise toutefois la plantation de 50'000 arbres et arbustes pour 2050.

Il est important de préciser que la canopée urbaine est en diminution depuis 2013 en raison de la densification de la ville, induisant une minéralisation importante, et des effets du réchauffement climatique. Dans un premier temps, ces facteurs contribueront à une diminution continue de la couverture arborée. À partir de 2030, grâce aux efforts de plantation réalisés dans les prochaines années, la canopée commencera progressivement à augmenter, atteignant potentiellement une couverture arborée de 20% d'ici 2080 dans le périmètre urbain.

En tenant compte des informations précédentes, il est important de souligner également que plus nous entreprenons de plantations tôt (avant 2030), plus nous pourrions obtenir des résultats significatifs d'ici 2040. L'objectif principal est de déterminer les meilleures stratégies pour planter rapidement sur les terrains privés, représentant 75% du territoire communal et avec le plus grand potentiel de rafraîchissement.

Cependant, il est important de noter qu'à partir de 2013, la couverture arborée en dehors du périmètre urbain a eu tendance à augmenter.

Selon les calculs effectués, atteindre un objectif de 25% de canopée d'ici 2040 ne semble pas réalisable, étant donné la forme de la ville, la présence d'espaces déjà minéralisés et la faible maîtrise foncière municipale qui ne couvre que 20% du périmètre urbain. Néanmoins, l'objectif

de l'OMS d'une couverture minimale de canopée urbaine de 20% repose sur des comparaisons internationales. Un autre objectif de l'ONU est, par exemple, d'atteindre une moyenne de neuf mètres carrés d'espaces verts par habitant-e. À Nyon, avec un objectif de population de 30'000 habitant-e-s, chaque habitant-e- disposerait encore d'environ 70 mètres carrés.

5.2.3 Calculer combien de CO₂ sera capté grâce à cette mesure.

La stratégie prévoit la plantation de 50'000 arbres et arbustes. Étant donné l'absence d'une méthodologie précise pour calculer la capture de CO₂ par les arbustes, le chiffre de 5000 arbres plantés en ville d'ici 2050 a été retenu. Les terres libres de construction disponibles, le temps de croissance d'un arbre, l'état du réseau du sous-sol, la situation foncière, la tendance d'abattage par les privé-e-s ou la résilience des arbres face au réchauffement climatique démontrent en effet qu'il sera déjà ambitieux de réussir à planter 5000 arbres en ville d'ici à 2050.

Selon l'expertise du bureau Quantis, le patrimoine arboré existant de la ville, composé d'environ 2000 arbres, représente à l'âge mûre une captation d'environ 44 tonnes de CO₂/an. Ceci équivaut à l'émission annuelle de 3,1 habitant-e-s suisses (14 tonnes de CO₂/an en moyenne en comptant les émissions directes et indirectes).

Des calculs ont pu tester une hypothèse de plantation de 5000 arbres plantables jusqu'en 2050. En suivant cette hypothèse, il serait envisageable de capturer environ 1'100 tonnes de CO₂ par an, ce qui équivaldrait approximativement à compenser les émissions annuelles de 78 personnes.

En conséquence, nous reconnaissons que la plantation d'arbres en ville ne constitue pas, à elle seule, une solution efficace à la question de la réduction des émissions CO₂ par la captation. Il est donc crucial de réduire drastiquement nos émissions de CO₂, tant indigènes qu'exotiques, pour atténuer efficacement le changement climatique.

5.2.4 Fixer des objectifs d'arborisation lors de l'établissement de plans d'affectation.

La Municipalité s'engage à fixer des objectifs minimaux d'arborisation lors de l'établissement de tout nouveau plan d'affectation, afin de veiller à l'augmentation de la canopée existante. Afin qu'ils tiennent compte de la réalité du terrain, ces objectifs devront être déterminés au cas par cas selon une étude de la morphologie urbaine.

5.2.5 Avoir pour objectif de rafraîchir le milieu urbain et de favoriser la biodiversité.

La Stratégie de végétalisation répond parfaitement à ces deux objectifs en parfaite cohérence avec la Stratégie biodiversité 2030 (préavis N° 2022/53 « Stratégie Biodiversité 2022 – 2030 : plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre »). Par ailleurs, la subvention octroyée aux propriétaires proposant un aménagement favorable à la biodiversité vient compléter le dispositif (cf. préavis N° 2023/94 « Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 75'000.– TTC pour la mise en place d'une subvention adressée aux propriétaires privé-e-s » mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2023).

Parmi les espèces dites d'indigénat climatique, il est recherché des arbres qui sont réciproquement indigènes à ces régions et à la nôtre ainsi que d'autres espèces propres à ces régions pour autant que ces dernières soient en accord avec notre environnement (le sol et la faune locale).

Il est également crucial de noter qu'en raison de l'accélération du réchauffement climatique, l'adaptation des arbres plantés aux conditions climatiques qui prévaudront dans les décennies à venir est incertaine. Ainsi, l'objectif est de planter de la manière la plus diversifiée possible afin de donner le plus de chance de succès.

5.2.7 Agir prioritairement dans les quartiers et sur les chemins scolaires et pédestres.

La Stratégie de végétalisation répond à cette demande en identifiant notamment les quartiers et les sites identifiés comme « sensibles », en raison d'une forte occupation par une population particulièrement fragile et vulnérable (par ex. : EMS, hôpitaux, écoles, crèches).

Par ailleurs, la Stratégie de végétalisation met en exergue 12 mesures phares dont trois répondent directement à la demande :

- climat agréable pour la population ;
- verdissement systématique des quartiers ;
- accompagnement des espaces rues par la végétalisation.

Enfin, il est important de souligner que pour répondre immédiatement au défi d'adaptation climatique, la Stratégie de végétalisation s'appuie sur les projets déjà inscrits au plan des investissements. Plusieurs actions phares répondent directement à la demande des postulant-e-s, à savoir :

- 5 préaux requalifiés ;
- 14 km de rues requalifiées dont un axe vert entre le Jura et le Lac ;
- 8 nouveaux parcs.

6. Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »

6.1 La demande du postulant

Le 3 octobre 2022, M. le Conseiller communal Jacques Hanhart déposait un postulat intitulé « Verdissons la ville » demandant à la Municipalité de transformer la parcelle N° 39 dont la Ville est propriétaire (parking d'une quinzaine de places) en une zone publique verdoyante. En complément de ceci, le postulant souhaite également :

- une étude du sous-sol romain sur la parcelle (de nombreux vestiges ont été trouvés à proximité directe) ;
- réaffecter aux riverain-e-s les places de parkings publics existantes à la rue du Collège et supprimer la circulation sur cet axe.

Réunie en date du 11 octobre 2022, la commission en charge d'examiner ledit postulat a décidé de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

6.2 Réponses aux trois points soulevés par le postulant

La Municipalité partage tout à fait les inquiétudes du postulant, à savoir le manque de fraîcheur dans le centre-ville. Une grande partie de la vieille ville et du centre de Nyon étant aujourd'hui fortement touchée par ces îlots de chaleur, des aménagements sont en effet indispensables.

La réponse apportée ci-dessous tient compte à la fois des résultats de la Stratégie de végétalisation et d'autres projets communaux en cours. C'est pourquoi, la Municipalité a tout

d'abord étudié les aménagements qu'il était possible de réaliser d'un point de vue juridique en termes d'affectation du sol.

6.2.1 Transformer la parcelle N° 39 en une zone publique verdoyante

Affectation du sol

La parcelle N° 39 se situe dans le périmètre du plan d'affectation (PA) « Vieille-Ville ». Cette planification a été adoptée par le Conseil communal le 28 juin 2022 et est entrée en vigueur le 11 juillet 2022 (suite à l'arrêt de la cour de droit administratif et public (CDAP) qui a rejeté le recours déposé contre son encontre).

La parcelle N° 39 a fait l'objet d'une analyse historique dans le cadre de la présente demande. Bien qu'elle n'ait jamais été bâtie, cette parcelle n'a jamais constitué un espace libre et public au cœur du tissu bâti. En effet, elle a toujours été ceinturée de murs, créant ainsi un front bâti continu depuis la rue. Aussi, il n'y a pas de justification historique à maintenir un espace libre de construction sur cette parcelle. Par conséquent, le plan d'affectation autorise la construction de ce bien-fonds, avec un bâtiment de trois niveaux et des combles.

La parcelle étant affectée au logement, son aménagement en un espace public pérenne, qu'il soit végétalisé ou non, ne serait pas conforme à la planification en vigueur. Par ailleurs, il n'est pas possible d'octroyer une dérogation sur l'affectation d'un bien-fonds.

Par conséquent, la Municipalité ne pourrait répondre favorablement à la demande du postulant sans passer par une nouvelle révision du plan d'affectation « Vieille-Ville » adopté en juin 2022. Une procédure de révision d'un PA pouvant se prolonger sur de nombreuses années, la Municipalité n'envisage pas de changer l'affectation de la parcelle N° 39 qui nécessiterait une révision complète de tout le périmètre et l'ouverture de nouveaux droits de recours.

Stratégie de végétalisation

La Stratégie de végétalisation en cours a étudié les possibilités de végétalisation de la vieille ville. L'étroitesse des rues et la présence d'un réseau très dense de canalisations souterraines en font souvent des lieux difficiles à arboriser. Planter un arbre dans un milieu urbain est aujourd'hui déjà un grand défi ; les caractéristiques d'une vieille ville d'origine romaine ne font qu'augmenter les contraintes. Elle préconise donc de concentrer les efforts sur un projet d'envergure situé juste à proximité et offrant un plus grand potentiel d'arborisation : la rénovation de l'école du Centre-Ville, de sa salle de gymnastique et de son préau, ce projet permettant entre autres de requalifier les aménagements extérieurs en un espace de rencontres multigénérationnel, intégrant une large augmentation de la canopée et de la végétalisation au sens général.

Ecole du Centre-Ville – Aménagements extérieurs

Situé seulement à quelques pas de la parcelle N° 39 et bien relié au centre-ville et à l'esplanade des Marronniers par la promenade du Jura, le préau qui accueille la récréation des enfants participera (après rénovation) aux espaces publics de la vieille ville. Les arbres majeurs sont préservés et mis en valeur et de nombreux nouveaux arbres seront plantés. La majorité des surfaces seront désimperméabilisées, remplaçant l'enrobé existant par du stabilisé ou des surfaces enherbées, permettant ainsi la création de nouveaux îlots de fraîcheur. La promenade du Jura sera elle aussi également valorisée afin d'inviter la population à rejoindre l'espace public du préau par la promenade du Jura depuis la place Saint-Martin. Par ailleurs, la diversité des essences à planter a été choisie en accord avec l'environnement et dans le but de renforcer la biodiversité et s'adapter au mieux au réchauffement climatique. Ainsi, toute cette série d'interventions (maintien de tous les arbres majeurs, déminéralisation du sol, plantation d'arbres et d'arbustes, fontaines, renforcement de la biodiversité, etc.) viendra créer un apport

environnemental bénéfique afin de participer durablement à l'adaptation liée au réchauffement climatique au centre historique.

6.2.2 Une étude du sous-sol romain sur la parcelle

D'après les informations fournies dans le point précédent, étant donné l'absence de projet immédiat de la Municipalité sur cette parcelle, celle-ci ne souhaite pas entreprendre une étude des sous-sols pour le moment à cet endroit.

6.2.3 Suppression du parking et piétonisation de la rue du Collège

Actuellement, les 15 places de stationnement situées sur la parcelle N° 39 sont majoritairement louées par les habitant-e-s du quartier (état locatif : 10 places habitant-e-s – 5 places commerces). Le besoin en termes de stationnement dans le quartier est avéré d'autant plus qu'à proximité des places de stationnement ont été supprimées à l'école du Centre-Ville (résiliation de baux depuis le 1^{er} septembre 2023) en raison du projet de réaménagement de l'école et de son préau. Il s'agissait de places exclusivement réservées aux habitant-e-s du quartier pour une durée de stationnement restreinte (soir et weekend uniquement). Le besoin de places de stationnement risque de se reporter sur les quelques places situées sur la voie publique. En l'état, il est donc compliqué de supprimer le parking de la parcelle N° 39, sans pouvoir proposer une alternative aux habitant-e-s du secteur déjà fortement lésé-e-s. Par conséquent, la Municipalité s'engage à étudier cette piste dans le cadre des études de mobilité (stationnement et pacification des réseaux) en cours et à la mettre en œuvre au moment où une alternative pourrait être offerte à la population.

7. Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! »

7.1 La demande des postulants

Le 17 janvier 2023, MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio déposaient un postulat intitulé « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! » demandant à la Municipalité d'étudier la question de l'empierrement des espaces verts.

Le postulat fait référence à un documentaire de la RTS (du 6 janvier 2023) traitant de la question des jardins de pierre et de la nécessité d'intervenir tant sur le plan fédéral, que cantonal et communal. Il fait état de la tendance à la hausse (+21% entre 2018 et 2021) où, par facilité d'entretien, de plus en plus de propriétaires recouvrent leurs jardins de dalles ou de graviers.

Cette nouvelle tendance alerte l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), car ces aménagements minéraux réduisent la biodiversité et contribuent à l'effet « îlots de chaleur » dans nos villes. Partant de ce constat inquiétant, l'OFEV édicte un rapport (02.12.2022) intitulé « Halte à l'empierrement des espaces verts », adopté par le Conseil fédéral. Ce rapport émet plusieurs recommandations destinées aux communes, comme par exemple :

- la réglementation des jardins de pierre (en tant que partie des aménagements extérieurs) dans les règlements de constructions communaux et plans d'affectation ;
- l'encouragement à l'aménagement de zones urbanisées proches de l'état naturel ;
- la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement des propriétaires foncier-ère-s à privilégier des surfaces végétalisées dans leurs jardins.

Les postulants demandent à la Municipalité :

- de prendre en compte ces recommandations de l'OFEV ;
- de réaliser une cartographie des jardins de pierres qui pourraient/devraient être végétalisés ;
- de réaliser une étude en vue d'une stratégie et d'un plan d'action, afin de réaménager et végétaliser les surfaces publiques qui sont actuellement minérales, comme par exemple, les préaux scolaires des écoles de la Paix, du Centre-Ville, de Gais logis, des Tattes d'Oie ou encore celui de l'Usine à Gaz ;
- in fine, la réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en vue de sensibiliser les propriétaires foncier-ère-s et les gérances immobilières à la déminéralisation de leurs jardins de pierres.

7.2 Réponses aux quatre points soulevés par les postulants

La Municipalité partage pleinement les préoccupations des postulants et estime que cette question ne doit pas être uniquement restreinte aux « jardins de pierres ou de rocailles », mais doit être envisagée de manière plus globale, incluant la déminéralisation et la perméabilisation des sols. Elle œuvre depuis plusieurs années à réduire la surface de sols minéralisés sur le territoire communal et a déjà entrepris différentes mesures, dont voici quelques exemples :

- augmentation de la part de surfaces perméables dans tous les projets communaux ;
- élaboration d'une fiche de sensibilisation (« jardins de pluie ») à destination des privé-e-s ;
- introduction d'une subvention pour les aménagements favorables à la diversité, intégrant une participation financière allant de 30% à 60% pour toute déminéralisation de surfaces au profit de surfaces végétalisées.

7.2.1 Prendre en compte les recommandations du rapport de l'OFEV

La Municipalité a pris connaissance du rapport de l'OFEV et des recommandations qui y figurent. Elle rappelle que de telles dispositions ne sont pas applicables et ne peuvent, par conséquent, être imposées aux tiers en l'absence d'un cadre légal (réglementation via les plans d'affectations ou le PACom).

Chaque prochain règlement de plan d'affectation local comportera également des mesures impératives dans ce sens. De même, les études pour le futur règlement du PACom intégreront cette question afin de répondre à l'augmentation des surfaces imperméables en ville.

Cependant, des mesures sont actuellement en cours de développement et de systématisation, notamment la mise en place de recommandations intégrées dans le cadre des permis de construire. Un accent particulier est mis sur le traitement des places de stationnement extérieures créées dans chaque projet, car ce sont actuellement les surfaces les plus cruciales en termes d'enjeux.

7.2.2 Réalisation d'une cartographie des jardins de pierres qui pourraient/devraient être végétalisées.

Comme stipulé en préambule la question va au-delà des jardins de pierre et traite d'une façon plus large de la question de l'imperméabilisation croissante des sols. La Stratégie de végétalisation menée, donne des informations sur les secteurs de la ville qui souffrent d'un excès de chaleur et de la nature des surfaces aménagées. Ainsi, il est clair que le processus de densification en cours génère une augmentation des surfaces minérales, principalement caractérisées sous la forme de places de stationnement extérieur et leurs accès.

Une cartographie a été réalisée sur la base de la technologie Lidar (principe de télémétrie laser) en 2019 et 2023. Cette nouvelle cartographie des sols sera consultable sur l'outil

map.cartolacote.ch d'ici la fin de l'année et permettra à chaque propriétaire de voir le potentiel de perméabilisation de sa parcelle.

La Municipalité ne souhaite pas engager des études supplémentaires sur la question des jardins d'empierrement et de rocailles, car:

- elle estime que la question doit être traitée d'une façon plus générale sur la question de la déminéralisation et la perméabilisation des sols ;
- elle a d'ores et déjà lancé une information à la population de Nyon pour la solliciter à aménager en faveur de la biodiversité grâce à des subventions de désimpermeabilisation ;
- le PDCom prévoit de revoir la réglementation communale, en prenant en compte les nouvelles mesures nécessaires pour répondre au changement climatique et à l'intégration de la biodiversité en ville.

7.2.3 Réalisation d'une étude en vue d'une stratégie et d'un plan d'action, afin de réaménager et végétaliser les surfaces publiques qui sont actuellement minérales, comme par exemple, les préaux scolaires des Écoles de la Paix, du Centre-Ville, de Gais logis, des Tattes d'Oie ou encore celui de l'Usine à Gaz.

La Stratégie de végétalisation donne des orientations pour guider l'action publique au travers de son Plan d'action. Les sites à réaménager sont déjà connus et les préaux scolaires en font partie. Il s'agit des projets prévus au plan des investissements.

L'école du Centre-Ville, dans le cadre de sa rénovation, est déjà passée devant le Conseil communal (préavis N° 2023/109) pour le réaménagement de son préau et des espaces extérieurs), de même que la rénovation du Centre sportif du Rocher (préavis N° 2023/106 pour la demande de crédit de réalisation) et l'assainissement du complexe scolaire de Nyon-Marens (préavis N° 2022/84 pour la demande de crédit d'études).

Les autres sites scolaires seront réaménagés tels qu'identifiés dans la stratégie de végétalisation, dans le cadre de la mesure N° 7.

Concernant l'Usine à Gaz, les mesures de végétalisation pourraient avoir lieu dans le cadre des plantations sur surface en pleine terre. Pour le moment, aucun projet n'est prévu dans le cadre du plan des investissements. Des contraintes de sous-sol empêchent également pour une grande partie les possibilités d'augmenter la canopée. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un lieu sensible pour des populations fragiles, ce site n'a pas, à ce stade, été évalué comme une priorité.

7.2.4 La réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en vue de sensibiliser les propriétaires fonciers et les gérances immobilières à la déminéralisation de leurs jardins de pierres.

La sensibilisation passera par la distribution de la future fiche « jardins de pluie ». La stratégie de végétalisation prévoit dans sa douzième mesure une demande de crédit pour sensibiliser les acteurs et actrices clés, dont les propriétaires foncier-ère-s et les régies immobilières.

À défaut d'une réglementation, les mesures sont aujourd'hui de l'ordre de l'encouragement, par exemple avec la mise en place de nouvelles subventions en faveur de la biodiversité. A cette fin, la population nyonnaise a reçu en octobre 2022 un courrier qui propose les nouvelles subventions mises en place, notamment celle liée à la déminéralisation.

La Stratégie de végétalisation prévoit dans sa mesure N° 10 la modification de la réglementation actuelle en faveur de la biodiversité, notamment en indiquant les surfaces minérales à planter.

8. Aspects du développement durable

8.1 Dimension économique

Les études ont permis d'obtenir une excellente vision d'ensemble des projets et des financements déjà existants. L'approche choisie par la Stratégie de végétalisation permet donc de réaliser des économies substantielles, en demandant uniquement les financements manquants et essentiels à la réalisation de projets concrets.

8.2 Dimension sociale et participative

La préservation et le maintien des espaces verts présente une dimension sociale et participative indéniable. Ce sont des lieux de rencontre, de détente, d'activité physique, mais aussi des espaces de jeux pour les enfants et les parents. Ils favorisent les interactions et la cohésion sociale.

8.3 Dimension environnementale

Les bénéfices de la végétalisation en ville sont nombreux : rafraîchir, créer de l'ombre et augmenter l'humidité ; faire baisser la consommation d'énergie grâce à un meilleur confort thermique à l'intérieur des bâtiments ; favoriser la mobilité douce ; améliorer la santé de la population en captant les particules fines. Une ville mieux végétalisée contribue également à la sauvegarde de la biodiversité, en offrant des refuges à la petite faune.

9. Conclusion

Une ville végétalisée offrira non seulement une meilleure qualité de vie pour les Nyonnaises et les Nyonnais et un meilleur cadre à la biodiversité, mais renforcera également l'attractivité de la ville, en continuant à la positionner comme lieu de vie de premier ordre, maintenant et dans les décennies à venir. La Stratégie de végétalisation devient un élément fondateur du PDCom à travers le renforcement de la charpente paysagère et le maillage vert et est un outil indispensable face aux défis climatiques. La ville de Nyon doit elle aussi faire face à l'augmentation des îlots de chaleur, à une minéralisation en hausse et un maillage vert lacunaire. Si les propriétaires des parcelles privées occupent un rôle important dans la végétalisation de la Ville, la Municipalité dispose de son côté de possibilités d'actions pour faire la différence auprès de sa population, et compte bien les utiliser rapidement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 2024/141 concernant la Stratégie de végétalisation,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la Stratégie de végétalisation municipale ;
2. de prendre acte que le rapport-préavis N° 2024/141 vaut réponse aux postulats suivants :
 - a. postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé : « Plan canopée »,
 - b. postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »,
 - c. postulat de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! » ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 535'000.– pour financer les mesures de mise en œuvre de la stratégie végétalisation ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 10 ans en répartissant les montants de la manière suivante :
 - a. CHF 275'000.– pour le SDT,
 - b. CHF 150'000.– pour le SDE,
 - c. CHF 110'000.– pour le SDA ;
5. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 20'000.– au budget 2024 sur le compte N° 440.3185.00 – *Honoraires, frais d'études* afin de mettre en place la mesure 1 ;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 à 2030 du Service de l'environnement un montant annuel de CHF 7'000.– sur le compte N° 440.3185.00 – *Honoraires, frais d'études* afin de mettre en place la mesure 10 ;
7. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 à 2030 de l'Unité communication du Service de l'Administration générale un montant annuel de CHF 10'000.– sur le compte N° 110.3171.00 – *Frais d'information, promotion* afin de mettre en place la mesure 12.

NYON · RAPPORT-PRÉAVIS N° 2024/141 AU CONSEIL COMMUNAL

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Tableau d'investissement
- Stratégie de végétalisation (distribuée le soir du Conseil communal)
- Feuille de route (distribuée le soir du Conseil communal)
- Essentiel en bref
- Postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé : « Plan canopée »
- Postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »
- Postulat de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! »

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2024/141

Végétaliser plus, planter mieux!

Date: Nyon le

07.03.2024

Demande d'un crédit de CHF 535'000.- TTC pour la mise en œuvre de la stratégie végétalisation

Situation des préavis au 07.03.2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des préavis votés par le Conseil communal	5 252 306	30 968 925	35 018 470	25 990 523	117 116 143	4 363 000

Situation des emprunts au 07.03.2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	13 228 000	-572 000	0
Emprunts fin période/date du jour	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000	297 584 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-11 603 600
Caution demandée	0
Disponible	18 396 400

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Descriptif/Libellé							
Diverses mesures de végétalisation	535 000	535 000	0	0	0	0	535 000
Total de l'investissement	535 000	535 000	0	0	0	0	535 000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss./an	Entretien annuel
10	53 500	
Total	53 500	

Financement du préavis	
	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	535 000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Coût total d'exploitation		10 700	101 200	81 200	81 200	81 200	355 500
Intérêts en %	2,00%	10 700	10 700	10 700	10 700	10 700	53 500
Entretien		0	37 000	17 000	17 000	17 000	88 000
Amortissements		0	53 500	53 500	53 500	53 500	214 000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		10 700	101 200	81 200	81 200	81 200	355 500



Végétaliser plus Planter mieux

Pour atténuer les impacts des changements climatiques, préserver la qualité du cadre de vie urbain et offrir des refuges à la biodiversité, agissons dès aujourd'hui en faveur du végétal !

La Municipalité de Nyon s'y engage avec sa Stratégie de végétalisation.



Végétaliser : Pourquoi ?

Alors que la végétation est un allié de choix pour préserver la qualité de vie en milieu urbain et limiter l'effondrement de la biodiversité, elle se fait de plus en plus rare. Pour inverser la tendance, il faut non seulement prendre soin et préserver le patrimoine végétal actuel, mais aussi réaliser de nouvelles plantations, dans de bonnes conditions et aux bons endroits.

La Stratégie de végétalisation se focalise sur deux enjeux complémentaires. Le premier assure une végétalisation du territoire en faveur du **cadre de vie** et le second en faveur de la **biodiversité**.



Qualité de vie

Renforcer la santé et la qualité de vie de la population grâce à un cadre de vie végétalisé et un accès facilité à des espaces verts et de fraîcheur.



Biodiversité

Participer à limiter l'effondrement du vivant, en offrant un territoire végétalisé résilient et propice à l'épanouissement d'une riche diversité biologique.

Végétaliser : Où en priorité ?

Comment identifier les secteurs où il est pertinent et possible d'agir ?

Pour identifier où il est le plus judicieux de planter, plusieurs éléments doivent être mis en perspective, dont :

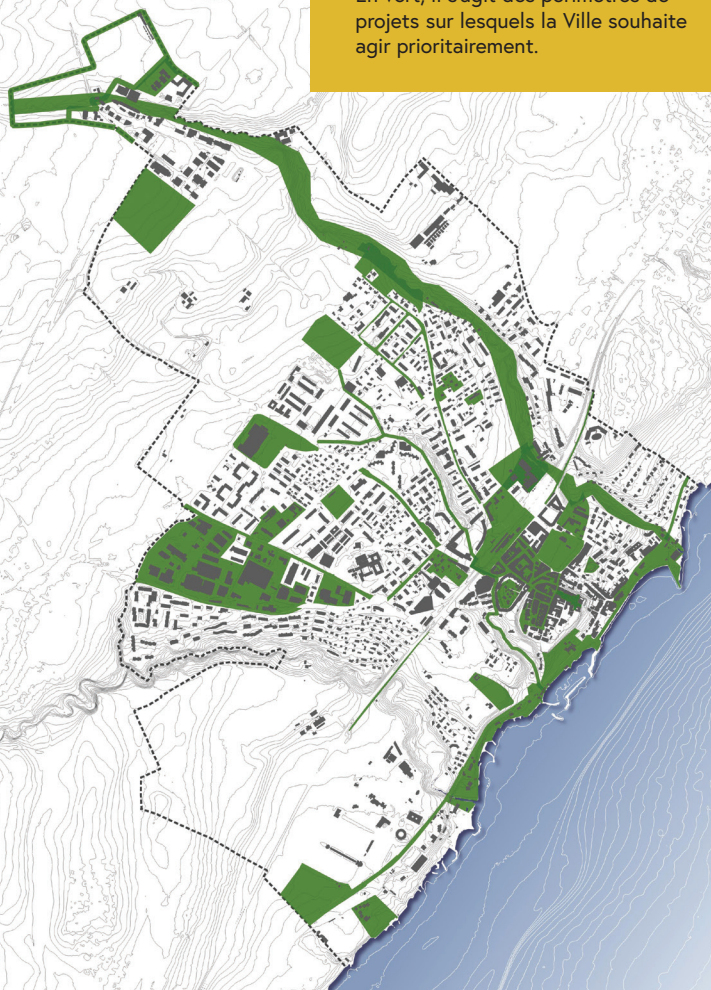
- les conditions environnementales offertes à la végétation, afin de lui donner toutes les chances de s'épanouir ;
- la distribution actuelle du végétal, pour cibler les secteurs les plus déficitaires et ceux à préserver ;
- l'influence du végétal sur le confort et la température ressentie par les personnes se déplaçant en modes doux (à pied ou à vélo) à travers la ville.

La Municipalité a décidé d'agir le plus rapidement possible, et la végétalisation de la commune a déjà commencé !

Pour cibler les secteurs où il serait possible de réaliser des projets de plantation à court et moyen termes, les opportunités ont été mises en évidence en priorité dans les projets déjà intégrés dans le Plan d'investissements de la Législature en cours. En s'appuyant sur des projets planifiés ou en cours de planification, la faisabilité de la végétalisation de ces espaces d'action à court et moyen termes est renforcée.

Carte des espaces d'action

En vert, il s'agit des périmètres de projets sur lesquels la Ville souhaite agir prioritairement.



Végétaliser : Comment ?

Une Feuille de route accompagne la Stratégie de végétalisation pour assurer sa mise en œuvre et la réalisation d'actions concrètes. Elle est structurée en 4 axes d'intervention et propose 12 mesures, chacune accompagnée d'une action phare.

AXE 1 Asseoir les fondamentaux de la Stratégie

- M1** Climat agréable pour la population
Renforcer et structurer les lieux frais pour garantir le confort de la population
- M2** Promotion de la biodiversité
Préserver 30% du territoire communal au bénéfice de l'infrastructure écologique
- M3** Disponibilité des ressources
Se donner les moyens de ses ambitions

AXE 2 Affirmer la présence de la charpente paysagère

- M4** Préservation des rivières et cordons boisés
Connecter les cordons boisés en faveur de la nature en ville
- M5** Connexion avec la ceinture agricole et le lac
Garantir des interconnexions végétales entre la ville et sa périphérie
- M6** Création d'un parcours de parcs
Créer un réseau de parcs interconnectés à la charpente paysagère

AXE 3 Tisser un maillage végétal dense et continu

- M7** Verdissement systématique des quartiers
Offrir à toute la population un cadre de vie végétalisé
- M8** Accompagnement des espaces rues par la végétation
Faire bénéficier la mobilité active de la présence du végétal
- M9** Encouragement à la plantation des parcelles privées
Multiplier les connexions du maillage végétal via les limites parcellaires

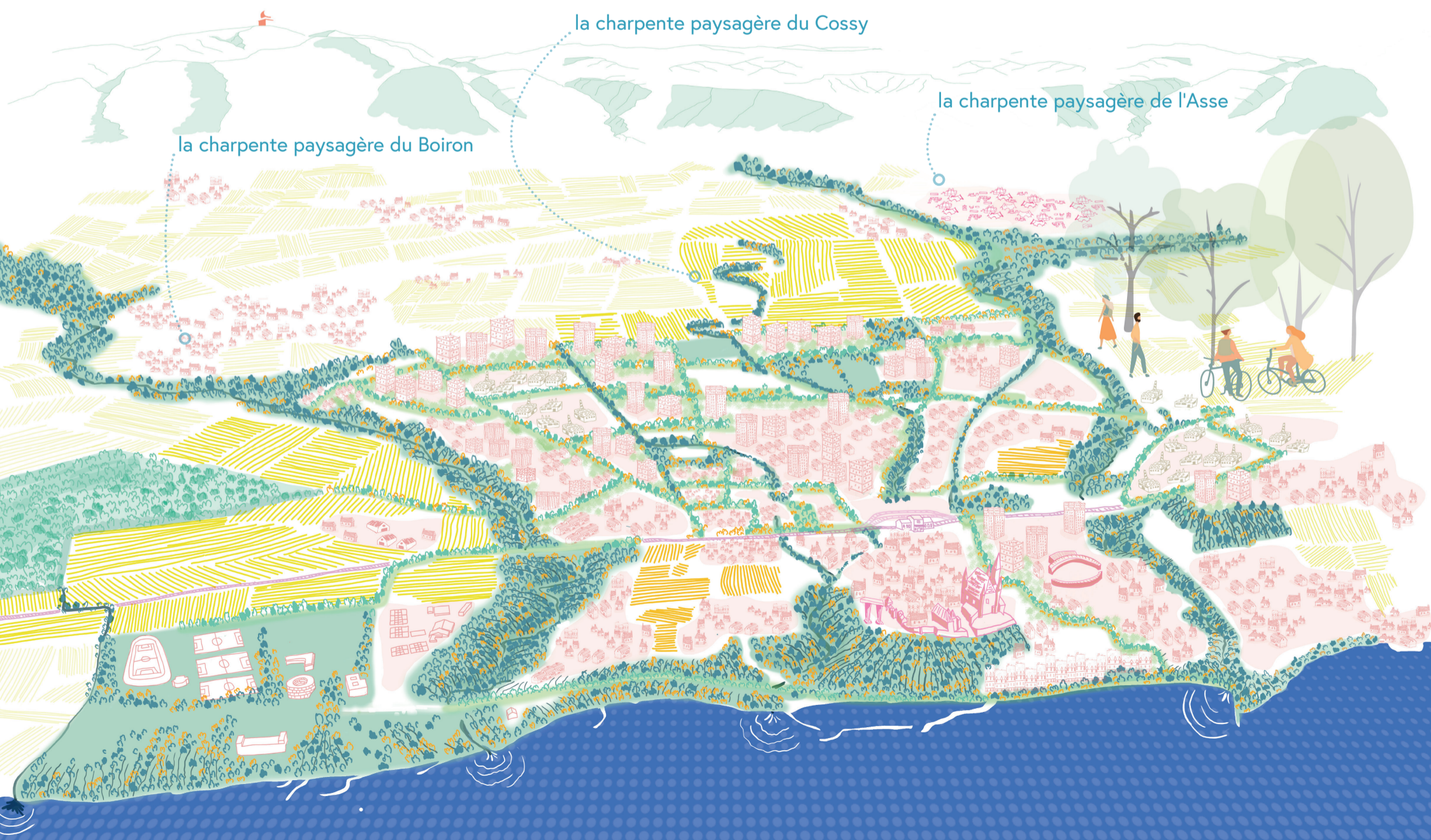
AXE 4 Fédérer et mobiliser les actrices & acteurs

- M10** Gouvernance et révision réglementaire
Assurer la bonne coordination de l'action publique
- M11** Renforcement du monitoring
Évaluer la portée des mesures et l'état de santé du végétal
- M12** Effort soutenu de communication
Impliquer et sensibiliser pour co-construire les actions de la Stratégie



Les cinq leviers d'action

- Les conditions environnementales (la disponibilité du sol et du sous-sol ainsi que le choix des espèces)
- La maîtrise foncière
- Les moyens financiers et humains à disposition
- La fédération des actrices et acteurs (collaboration au sein de l'administration et relai par les propriétaires et la population)
- La suivi de la mise en œuvre de futurs projets



Végétaliser: Combien ?

La Stratégie de végétalisation vise six ambitions chiffrées



50'000
arbres et arbustes
plantés



8
nouveaux
parcs



5
préaux d'école
requalifiés



14 km
de rues
requalifiées



200
nouveaux
potagers



150 m
linéaire
de renaturation
du Cossy

Les deux cahiers de la Stratégie de végétalisation (stratégie et Feuille de route) sont disponibles en téléchargement sur : www.nyon.ch



IMPRESSUM

Ville de Nyon
Service du territoire
Service de l'environnement

Conception et rédaction
Latitude Durable
comment-dire.ch

Illustrations cartographiques
HEPIA, Architecture du paysage

Illustrations photographiques
Les Fleurs du Divin

Graphisme
Atelier Chatty Ecoffey

Avril 2024

POSTULAT

Plan canopée

Une des conséquences des changements climatiques est l'augmentation et l'aggravation croissante des épisodes caniculaires. Il est nécessaire de s'y préparer dès à présent au mieux. Les arbres sont un outil efficace d'adaptation face aux augmentations de chaleur et aux problèmes d'inondations. En tant que rafraîchisseur urbain, l'arborisation est ainsi un enjeu de santé publique. Les arbres sont aussi un élément de promotion important de la biodiversité, notamment aviaire.

Malheureusement, les nombreux projets immobiliers consécutifs à la pression démographique de notre ville, ainsi qu'une santé parfois fragilisée, imposent l'abattage de grands arbres emblématiques d'un quartier, ce qui suscite régulièrement l'indignation et les protestations de la population. Ces réactions prouvent l'attachement des nyonnaises et nyonnais à leurs arbres, et que les bénéfices immenses que procurent arbres et végétaux en milieu urbain sont compris par le plus grand nombre. Si la stratégie de végétalisation de la Ville, consécutive au postulat de Perrot & Leuzinger adresse ces questions, elle ne fixe pas à notre connaissance d'objectif de couverture sylvestre.

Ce postulat voulait initialement demander de planter 1000 arbres en ville, mais il se trouve que la quantité d'arbres n'est pas un indicateur fiable des services écosystémiques que procure l'arborisation. C'est l'étendue de la canopée, la strate supérieure des feuillages, qui est déterminante pour l'ombrage et la faune. Le canton mesure et calcule pour chaque commune un *indice de canopée*, qui est la proportion du territoire (espace urbain ou ensemble du territoire communal), dont la hauteur de végétation est supérieure à 3 ou 6 m¹.

Avec un indice d'environ 12,7 %, Nyon se situe en dessous de la moyenne cantonale (13,6 %), et loin des quasi 20 % des villes de Genève ou de Lausanne. Ces dernières ne s'en satisfont pourtant pas et

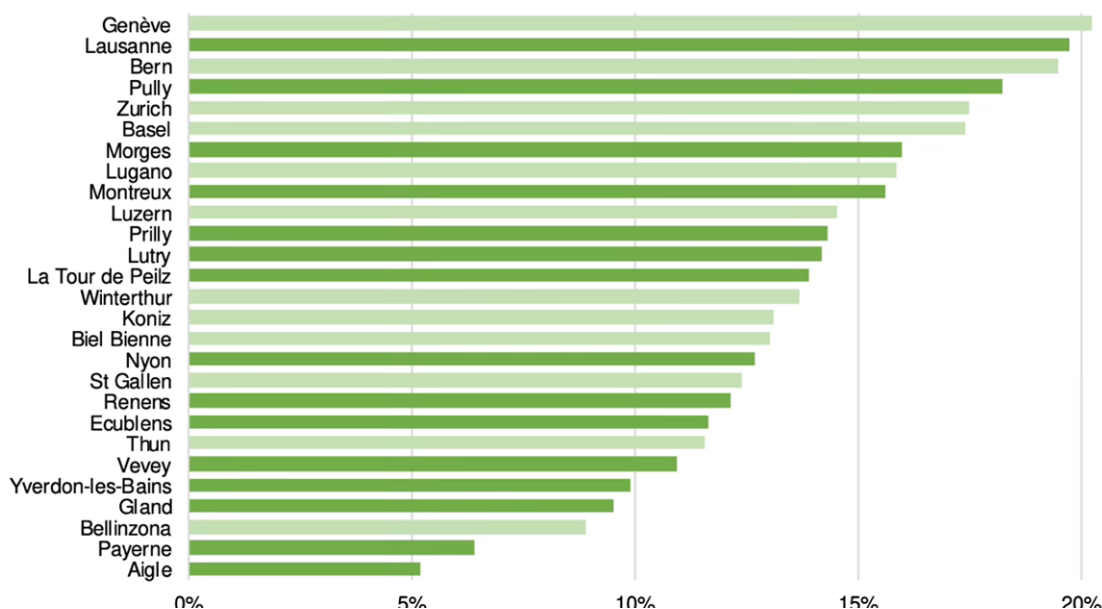


Figure 1 Source: Canopée dans l'espace bâti et température au sol dans les communes vaudoises, Plan d'action biodiversité 2019-2030, Canton de Vaud

¹ Canopée dans l'espace bâti et température au sol dans les communes vaudoises, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/Nature_dans_l'espace_bati/2021_Notice_technique_canopee_urbaine_web.pdf

mettent en place des plans canopée en vue d'atteindre 30 % de couverture d'ici 2030². En effet, les expert·e·s préconisent un objectif d'au moins 40 % pour un climat urbain sain³.

Ce postulat propose la mise en place d'un plan canopée pour la ville de Nyon, venant compléter sa stratégie de végétalisation. L'objectif du plan est d'au moins doubler l'indice de canopée sur le domaine public et de l'augmenter de 50 % sur l'ensemble du territoire urbain nyonnais d'ici dix années. La première phase du plan est de mener une analyse systématique pour voir où il est possible de planter des arbres sur les domaines suivants :

1. Le *domaine public*, où la Ville a une grande liberté d'action.
2. Le *domaine privé communal*, où elle a aussi latitude pour agir.
3. Le *domaine privé* : La Ville peut agir par la voie réglementaire dans le cadre des plans d'affectation, en fixant des objectifs conformes au plan en termes d'arborisation.

Le postulat propose d'améliorer prioritairement l'arborisation (1) des quartiers populaires, (2) des trajets scolaires et (3) des chemins pédestres. Par ailleurs, les îlots de chaleur urbains nyonnais sont connus, et une efficacité rapide peut être obtenue en agissant à ces endroits.

En résumé, ce postulat demande :

1. de mettre en place une stratégie d'arborisation urbaine venant compléter la stratégie végétalisation par un plan canopée.
2. de viser un indice de canopée urbain de 25 % pour 2040, et 19 % pour 2032.
3. de calculer combien de CO₂ sera capté grâce à cette mesure.
4. de fixer des objectifs d'arborisation lors de l'établissement de plans d'affectation.
5. d'avoir pour objectif de rafraîchir le milieu urbain et de favoriser la biodiversité.
6. de choisir des essences indigènes adaptées aux prévisions climatiques.
7. d'agir prioritairement dans les quartiers populaires, les chemins scolaires et pédestres.

Déposé à Nyon le 19 septembre 2022

Pour le parti des Vert·e·s, Alexander Federau, Armelle DuPasquier, Frédéric Rast, Carinne Bertola, Alexia Séguy,

Annexes :

- Commune de Nyon – Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique
- Commune de Nyon – Canopée urbaine
- Commune de Nyon – Espèces : Hirondelle rustique, Martinet noir, Chauve-souris

² Préavis 2021/15 « Objectif canopée : des arbres pour rafraîchir la Ville » du 25 février 2021 de la Ville de Lausanne. https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=59580

³ http://www.carlyziter.com/uploads/5/3/4/6/53462323/ziter_etalpnas2019_urbanheat.pdf

Jacques HANHART
Chantemerle 26
1260 NYON
Tél 074134335
Courriel : Jacques@hanhart.swiss

VERDISSONS LA VILLE

La canicule de ces derniers mois pose un problème à la population.
Le centre-ville est encore plus touché par les îlots de chaleur. Par conséquent des aménagements sont indispensables.

La ville possède à la rue du Collège une parcelle N° 39 de 266 m2 occupée par un parking.

Cette parcelle n'a certainement jamais été construite, sur le plan de 1806 figure un jardin à la française.

Je demande d'étudier le changement suivant : transformation de cette parcelle en verdure, étude du sous-sol Romain, les morceaux de colonnes romaines de la place des Marronniers ont été trouvés à proximité immédiate à la rue Delafléchère.

Puis aménagement en y déplaçant la fontaine et création d'une zone publique verdoyante.
Voir annexe.

Pour les voitures des habitants il faut leur offrir les places de la rue du Collège actuellement en zone payante et supprimer la circulation.

« Un piéton est un conducteur de voiture ayant trouvé une place de parc. »

Je propose de renvoyer ce postulat en commission.



Jacques HANHART

Annexe : Photo d'un projet à Soleure

Postulat : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! »

Le 6 janvier 2023 la RTS proposait un document¹ au sujet des jardins de pierres et de la nécessité d'intervenir aux trois échelles étatiques. Les propos de ce communiqué sont présentés dans ce présent postulat.

Nyon est une des communes du bassin lémanique qui a une croissance démographique parmi les plus élevées de Suisse. La population croît et la densification urbaine lui emboîte le pas. Qui dit plus de logements, dit plus de béton.

Le document du 6 janvier 2023 de la RTS nous informe que de plus en plus de jardins sont recouverts de dalles ou de graviers. Selon le rapport de l'OFEV, cette tendance est à la hausse en Suisse, une augmentation des jardins de pierres de plus 21% est constatée entre 2018 et 2021. Le même rapport explique que cette tendance est due à une facilité d'entretien souhaitée par les propriétaires. En effet, pas de pelouse à tondre, pas de plantes à tailler, à arroser ou de mauvaises herbes à arracher.

L'OFEV s'alerte face à cette nouvelle tendance et souligne que ces aménagements minéraux réduisent la biodiversité et contribuent à l'effet « îlots de chaleur » dans nos villes. Rien de nouveau sous le soleil, l'impact néfaste sur la biodiversité et la qualité de vie locale ne sont plus à prouver. Sans entrer dans les considérations techniques, les empierrements sont installés sur une couche de séparation de tissu, un film plastique ou même du béton, qui étouffent la faune et la flore. Quant à la qualité de vie, dans son rapport², l'OFEV, explique que, sous le soleil, les pierres peuvent atteindre des températures de plus de 50 degrés, créant ainsi des îlots de chaleur. Rappelons-nous de l'été caniculaire 2022.

La bonne nouvelle est que dans ce même rapport, le Conseil fédéral émet plusieurs recommandations destinées aux Communes, comme par exemple, réglementer les jardins de pierres en tant que partie des aménagements extérieurs dans les règlements d'affectation et de construction communal, encourager l'aménagement de zones urbanisées proches de l'état naturel ou encore sensibiliser, conseiller accompagner les propriétaires fonciers à privilégier les surfaces de végétalisation dans leurs jardins.

Nous demandons à la Municipalité de prendre en compte les recommandations précitées ainsi que de prendre les dispositions suivantes :

- Réalisation d'une cartographie des jardins de pierres qui pourraient/devraient être végétalisées ;
- Réalisation d'une étude en vue d'une stratégie et d'un plan d'action, afin de réaménager et végétaliser les surfaces publiques qui sont actuellement minérales, comme par exemple, les préaux scolaires des Écoles de la Paix, du Centre-Ville, de Gais logis, des Tattes d'Oie ou encore celui de l'Usine à Gaz ;
- *In fine*, la réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en vue de sensibiliser les propriétaires fonciers et les gérances immobilières à la déminéralisation de leurs jardins de pierres.

¹ [Le Conseil fédéral veut lutter contre les jardins recouverts de pierres - rts.ch - Suisse](#)
[La Confédération s'inquiète de l'empierrement des espaces verts, qui étouffe la biodiversité - rts.ch - Portail Audio](#)

² [Le Conseil fédéral adopte le rapport sur l'empierrement des espaces verts \(admin.ch\)](#)

Par ce qui a été présenté, nous souhaitons que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité pour une mise en œuvre des éléments soulevés plus haut. Nous vous invitons, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Chères et Chers collègues, à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 17 janvier 2023

Annexe à consulter en ligne :

Rapport OFEV du 02 décembre 2022 - "Halte à l'empierrement des espaces verts"
[Le Conseil fédéral adopte le rapport sur l'empierrement des espaces verts \(admin.ch\)](#)

Co-auteurs :

Gianluca Solimine (Vert-e-s), Raffaele Giannattasio (Vert-e-s),

Signataires :

Le Groupe de Vert-e-s de Nyon; Aurélie Hegetschweiler (PS); Yves Félix Pinto (PS); Lütjens Robert (Vert'libéral).